

FAQ

Webinaire du 12/05/25 à destination des candidats aux concours 2nd degré

Concours et affectation

- Où peut-on trouver la liste des postes stagiaires disponibles dans l'académie d'Amiens pour le CAPET SII ?

La liste des postes de stagiaires sera affichée sur le site académique : <https://www.ac-amiens.fr/article/procedure-d-affectation-des-stagiaires-du-second-degre-121488>

- **Quand** saurons-nous si nous serons à 9h ou à 18h ?

Lors de la saisie des vœux en académie mais surtout en fonction des critères suivants :

-Stagiaires mi-temps : titulaire d'un MASTER non MEEF et sans (ou très peu) expérience professionnelle

-Stagiaires temps complet : titulaire d'un MASTER MEEF ou justifiant d'une expérience professionnelle ou dans des fonctions d'éducation, résultant de l'exercice, notamment dans la discipline de recrutement pendant une durée de 18 mois dans d'équivalent temps plein au cours des 3 ans avant la nomination en qualité de stagiaire

- Étant stagiaire en septembre, donc en mars 2026 nous saurons notre académie d'affectation ?

En Mars 2026, vous connaîtrez votre académie d'affectation à titre définitif

- Je suis professeur certifié en maths ayant réussi l'agrégation interne. J'aimerais connaître la suite du calendrier pour juin-juillet ? Je n'ai rien à faire ni à compléter avant la rentrée ?

Rien à faire, vous serez stagiaire sur votre poste actuel

- Si on est dans une autre académie, les résultats interacadémiques sont aussi environ le 10 juillet ou alors ça peut être le 20 août ?

Les résultats d'affectation des fonctionnaires stagiaires nommés dans l'académie d'Amiens seront connus le 16 juillet 2025

- Concernant l'affectation, est-ce que c'est la même chose pour un enseignant certifié qui devient agrégé ?

Rien à faire, vous serez stagiaire sur votre poste actuel

- Pour les attributions de stage, est-ce qu'il y a une priorité en fonction des concours (externe vs interne) ?

Non, sont pris en compte la mention au concours, la situation familiale, la situation au titre du handicap, la situation professionnelle avant le stage (cf. annexe C du bulletin officiel du 18/04/2025 relatif à l'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du 2nd degré

- L'obtention du concours en interne assure-t-elle le fait de faire son année de stage dans l'académie dans laquelle nous avons exercé nos fonctions en tant que contractuel ?

Les lauréats des concours qui justifient une expérience professionnelle d'enseignement d'au moins 18 mois au cours des 3 dernières années scolaires bénéficient d'un maintien de droit dans l'académie où ils exerçaient en qualité de contractuel

- Les informations sont-elles les mêmes pour les Psy EN admis au concours ?

Se reporter au bulletin officiel du 18/04/2025 relatif à l'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du 2nd degré

- Pour le moment, on en est à la première phase d'affectation et donc on ne demande que l'académie ? Doit-on privilégier un seul vœu (Amiens) ou plusieurs, au risque de sacrifier le 1er ?

Il est préférable de saisir plusieurs vœux (par ordre de préférence) pour éviter d'obtenir une académie non demandée

- Si on veut être à Amiens, est-ce plus raisonnable de mettre les académies limitrophes en vœux secondaires ? Ou est-ce que ça peut être pénalisant ?

Il est préférable d'élargir les vœux aux académies limitrophes, dans l'hypothèse où il n'est pas possible d'obtenir l'académie d'Amiens

Est-ce que si je demande Amiens en premier vœu, puis Versailles et Créteil par la suite, il y a un risque que le premier vœu ne soit pas accepté juste pour pouvoir combler les manques en région parisienne ?

Non les vœux sont étudiés dans l'ordre

- Et la 2e phase d'affectation des stagiaires (une fois que l'on connaît l'académie) est-elle sur la même plateforme que la première phase ?

Dans l'académie d'Amiens, la 2^{ème} phase d'affectation a lieu sur l'application LILMAC

Toutes les informations sont disponibles sur le site académique : <https://www.ac-amiens.fr/article/procedure-d-affectation-des-stagiaires-du-second-degre-121488>

Conditions de Travail et échelons

- Comment fonctionnent les échelons ? Je suis à ma 4e rentrée de contractuelle et toujours échelon 1.

- Est-ce que l'échelon redescend lors du stage ?

Non, vous avez un indice de maintien (c'est-à-dire votre indice de rémunération en qualité de contractuel) puis une campagne de reclassement est faite pour reprendre les services antérieurs

- Est-ce que mon ancienneté en lycée agricole peut compter ?

Un dossier de classement est remis à tous les fonctionnaires stagiaires, il faut fournir l'intégralité des services antérieurs afin qu'une étude soit faite pour les services pris en compte et non pris en compte

- Etant prof titulaire certifié hors classe, échelon 4, avec une ancienneté de 11 ans, je passe l'agrég externe. Dois-je faire des vœux ? Est-ce qu'on adaptera mon échelon et mon ancienneté ?

Non pas de vœux, et en qualité d'agrégé stagiaire un reclassement sera fait dans le nouveau corps

- Est-ce que l'ancienneté dans l'Éducation nationale en tant qu'AED en préprofessionnalisation compte pour la bonification des points pour l'affectation des stagiaires ?

Les services en qualité d'AED en préprofessionnalisation ne sont pas pris en compte lors de l'affectation en qualité de stagiaire, mais sont pris en compte lors du 1^{er} mouvement (interacadémique) en novembre N.

- Est-ce qu'une année en tant que professeur d'EPS contractuel dans le privé me permet de cumuler des points pour passer le concours d'EPS interne dans le public ?

Il faut contacter la division des examens et concours pour avoir les conditions du concours interne, à l'adresse ce.dec@ca-amiens.fr

- Je suis actuellement enseignante certifiée et à présent agrégée. J'ai su par mon inspecteur que je redevais stagiaire. Puis-je malgré tout conserver la même quotité horaire (20h car 20 classes), s'il vous plaît, ou mon statut de stagiaire entraînera-t-il une baisse de mes heures HSA (15h si je ne m'abuse) ?

Un agrégé stagiaire doit avoir une obligation règlementaire de service de 15h ou de 17h (pour les enseignants d'EPS).

- Est-ce que l'échelon peut aller à la baisse avec le changement de statut (passer de contractuel à stagiaire) ?

Non, vous avez un indice de maintien (c'est-à-dire votre indice de rémunération en qualité de contractuel) puis une campagne de reclassement est faite pour reprendre les services antérieurs

- Une question pour nous permettre de gérer notre budget lors des prochains mois : une fois admis au concours, à partir de quel moment peut-on espérer recevoir notre premier salaire, les enseignements ne commençant qu'à la rentrée de septembre ?

Le salaire de septembre est versé fin septembre 2025

- Peut-on être à temps complet sur plusieurs établissements (ayant le concours et le master MEEF) ?

Nous évitons dans la mesure du possible une affectation sur 2 établissements pour un fonctionnaire stagiaire, mais il arrive que nous n'ayons pas le choix.

Affectation et bonification de points

- Comment fonctionne le choix des affectations ? C'est-à-dire l'explication de ces fameux points dont tout le monde parle, et comment savoir ce qu'il faut pour avoir une académie ou un établissement ?

Pour l'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire, sont pris en compte la mention au concours, la situation familiale, la situation au titre du handicap, la situation professionnelle

avant le stage (cf. annexe C du bulletin officiel du 18/04/2025 relatif à l'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du 2nd degré.

- Y a-t-il une priorité d'affectation par rapport au lieu d'habitation ?

Non, nous prenons en compte le barème et l'ordre des vœux.

- Le rapprochement de conjoint rapporte-t-il des points pour rentrer dans l'académie ou aussi pour être proche en termes de département ?

Le rapprochement de conjoint apporte une bonification de 150 points (cf. annexe C du bulletin officiel du 18/04/2025 relatif à l'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du 2nd degré).

- Et pour le rapprochement de conjoint, y a-t-il des pièces à fournir ou des démarches spécifiques à faire ? Comment faire ?

Tout d'abord le rapprochement de conjoints doit être demandé lors de la saisie des vœux sur SIAL.

Puis, si vous obtenez l'académie d'Amiens, alors il faudra fournir les pièces justificatives suivantes :

En cas de mariage, une copie du livret de famille

En cas de PACS établi au plus tard le 30/06/2025, une copie intégrale de l'acte de naissance portant la mention du PACS en marge (le document doit être daté de moins de 3 mois).

Dans tous les cas une attestation de l'employeur du conjoint (contrat de travail, bulletins de salaire, attestation de l'employeur...) ou attestation récente d'inscription à France Travail.

- Mon conjoint travaille pour le public dans un établissement qui existe uniquement à Amiens en France. Existe-t-il une bonification particulière ?

Non pas de bonification particulière, juste le rapprochement de conjoints si vous remplissez les conditions.

- Existe-t-il une bonification particulière pour ceux ayant des parents avec des troubles cognitifs ?

Non pas de bonification, la situation au titre du handicap est prise en compte pour le fonctionnaire stagiaire ayant une reconnaissance en qualité de travailleur handicap (RQTH), ou pour un enfant en situation de handicap.

Report de stage

- Peut-on demander un report de stage ? Si oui, comment faire ?

La demande de report de stage est à demander sur SIAL lors de la saisie des vœux du 5 mai 2025 au 4 juin 2025.

- Est-il possible de demander un report de stage de 3 ans dans le cadre d'un contrat doctoral ?

Oui il est possible de demander un report de stage et de le demander sur SIAL lors de la saisie des vœux du 5 mai 2025 au 4 juin 2025.

Le report de stage est-il renouvelable pour suivre un doctorat ?

Un report de stage n'est pas renouvelable, vous pouvez vous reporter au bulletin officiel du 18/04/2025 relatif à l'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des

concours du 2nd degré dans le point V.2 concernant les lauréats recrutés ou susceptibles de l'être en qualité d'ATER ou de doctorant contractuel.

- Est-ce qu'il y a un report automatique du stage pour ceux qui sont admissibles au concours externe ?

Non, le seul report automatique concerne les enseignants ne pouvant justifier du diplôme (MASTER MEEF ou non MEEF ou diplôme le plus élevé).

- Je viens également d'obtenir l'agrégation (j'étais déjà certifiée) et je voudrais faire une demande de disponibilité pour l'an prochain et reporter mon stage. Sur quel site faut-il le faire étant donné que je n'ai pas accès au SIAL ?

La demande doit être transmise à la division des personnels enseignants au rectorat d'Amiens directement.

Contractualisation

- Si on fait AED, les établissements peuvent-ils nous libérer sur des contrats de contractuels ?

Le décret 2003-484 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation précise dans son article 7 bis que le contrat d'AED peut être suspendu avec son accord pour lui permettre d'être recruté temporairement en qualité de professeur ou de personnel d'éducation. A l'issue de la suppléance, l'AED reprend son poste jusqu'à la fin de son contrat d'AED.

- Je suis actuellement AESH. Titulaire d'un master (diplôme étranger bac +4) en relations internationales. Suis-je éligible pour passer un concours ou devenir enseignante contractuelle ?

Il vous faut faire reconnaître votre diplôme étranger (par une attestation obtenue sur le site ENIC NARIC) et vous inscrire au concours interne si vous avez été agent public pendant au moins 3 ans et qu'à la date de publication des résultats d'admissibilité, vous êtes encore en poste.

- J'ai été contractuel par le passé. Peut-on le redevenir ?

Tout à fait, il vous faut recandidater via la plateforme « Rejoindre l'Education nationale » afin de solliciter l'avis du corps d'inspection si vous n'avez pas exercé depuis 3 ans.

<https://recrutement.education.gouv.fr/recrutement/>

- Quand on postule pour un poste de contractuel, quand est-ce qu'on sait où l'on sera affecté à la rentrée ?

En cas d'avis favorable du corps d'inspection, les gestionnaires contactent les candidats pour leur proposer les postes disponibles. Il est encore trop tôt à l'heure actuelle pour connaître les postes vacants à la prochaine rentrée.

- Est-ce qu'un RQTH est compatible avec la contractualisation ?

L'académie recrute tous les ans des enseignants contractuels reconnus travailleurs handicapés. Si le handicap nécessite des aménagements, la correspondante handicap de l'académie apporte son assistance.

- Où peut-on trouver les offres d'emplois pour les contractuels en EPS dans le privé ?

Dans l'enseignement privé, les chefs d'établissements émettent directement leurs offres d'emplois. Vous pouvez directement y répondre. Vous avez également la possibilité de créer une candidature spontanée sur le site ACLOE Amiens : <https://portail.ac-amiens.fr/acloe/do/candidat>

- Est-il possible de déposer une candidature spontanée ?

Sur la plateforme de l'enseignement public Rejoindre l'Education nationale, il faut répondre à une offre d'emploi. Il existe néanmoins, dans la majorité des disciplines, une offre académie ou départementale permettant de soumettre sa candidature.

- Comment et jusqu'à quand peut-on postuler en tant que contractuel ?

Il n'y a pas de campagne de recrutement, on peut donc candidater toute l'année. Deux périodes intenses de recrutement existent néanmoins en septembre et en janvier.

- En cas d'échec au concours, peut-on postuler en tant que contractuel pour la rentrée 2025 ?

Il est tout à fait envisageable de solliciter un poste d'enseignant contractuel notamment pour acquérir de l'expérience pour repasser le concours l'année suivante.

- Doit-on postuler pour être contractuel dès maintenant ou peut-on attendre les résultats du concours ? Comment peut-on postuler ?

Vous retrouverez l'ensemble des informations sur le recrutement des enseignants contractuels du 2nd degré sur notre page académique : <https://www.ac-amiens.fr/article/devenez-professeur-contractuel-en-colleges-et-lycees-en-discipline-general-121730>

- Sur France Travail, j'ai pu constater des offres d'emplois pour les contractuels en EPS (surtout dans les établissements privés). Est-ce une plateforme où nous pouvons postuler ?

L'offre d'emploi visible sur France Travail peut émaner de l'enseignement public (reflet de la plateforme Rejoindre l'Education nationale) mais également directement des établissements de l'enseignement privé. Vous pouvez tout à fait postuler sur le site de France Travail qui devrait vous renvoyer vers le site du recruteur.

- Est-il envisageable d'obtenir un contrat fin juin, début juillet ?

L'académie établira majoritairement les contrats des enseignants contractuels au 1^{er} septembre. Il n'est plus effectué des nouveaux contrats fin juin / début juillet en raison du fait que les enseignants titulaires peuvent assurer les cours restant à dispenser.